

Construire sa maison avec la certification NF Habitat & NF Habitat HQE™

LE GUIDE



La vie devant soi

NF Habitat, c'est la certification pour voir plus loin sur les points essentiels que sont la qualité de vie, la sécurité, le confort, la maîtrise des dépenses.

Cette qualité est obtenue par l'engagement du professionnel et attestée par CÉQUAMI, organisme certificateur indépendant.

NF Habitat certifie la qualité technique des maisons et la qualité des services et de l'information délivrée aux clients.

Dès aujourd'hui, faites le bon choix pour votre maison, celui qui certifiera à vous et aux générations futures un avenir serein et un patrimoine de valeur.

Choisir NF Habitat, c'est choisir d'avoir la vie devant soi.



Comprendre pour bien choisir son professionnel et sa maison

Faire construire est un parcours complexe qui nécessite de multiples choix. Afin de vous permettre de vous engager en toute confiance et de réaliser un projet de qualité, les représentants des consommateurs et les professionnels vous proposent la marque de certification de référence :

NF Habitat, repère de qualité pour un projet réussi et associée à la marque HQE™, NF Habitat HQE™, repère de performance pour un habitat durable.

Ce guide a pour vocation de vous aider à mieux comprendre les avantages de la certification à toutes les étapes de votre projet, de choisir votre professionnel en toute connaissance de cause et ainsi de bénéficier d'une maison qui répondra à vos attentes et dont vous apprécierez ses qualités à l'usage.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour concevoir et construire votre maison, il y a :

+ de 700 normes, réglementations

+ de 15 corps de métiers différents

NF Habitat couvre les qualités essentielles d'une maison, au-delà des réglementations et des pratiques courantes.

QU'EST-CE QUE LA CERTIFICATION NF HABITAT ET NF HABITAT HQE™ ?

Une reconnaissance officielle pour des bénéfices concrets

La certification est une démarche volontaire d'un professionnel qui souhaite apporter la preuve qu'il respecte des engagements décrits dans un référentiel élaboré avec les représentants des professionnels et des consommateurs et faisant l'objet de contrôles.

La certification NF Habitat est une marque **réglementée par le Code de la Consommation**.

(Sources : Loi du 3 juin 1994 et décret du 30 mars 1995 du Code de la Consommation).

L'exigence de cette certification tournée vers l'avenir se traduit par l'engagement et le contrôle du professionnel, la qualité de la conception et de la construction de votre maison et un service client qui fait la différence.

NF Habitat, c'est surtout des bénéfices concrets au quotidien : **un intérieur sain, sûr, agréable à vivre, des dépenses énergétiques maîtrisées.**

Associée à la marque HQE™, NF Habitat HQE™ atteste d'un niveau de performance supérieur. Elle s'appuie sur le cadre de référence du bâtiment durable élaboré par l'Association HQE, reconnue d'utilité publique.

NF Habitat, c'est 42 exigences sur votre maison, en plus de la réglementation.

Pour une maison certifiée NF Habitat HQE™, c'est 24 exigences complémentaires à atteindre. Des choix optionnels sont possibles pour encore plus de performance.

NF Habitat HQE™ renforce et étend toutes les qualités de votre projet sur trois engagements :

-  **Qualité de vie**
-  **Respect de l'environnement**
-  **Performance économique**

En plus de la valeur apportée par la certification NF Habitat et NF Habitat HQE™, vous pouvez **demandeur un label** pour faire reconnaître des **performances spécifiques** telles que :

- > **La réduction de la pollution liée aux émissions Carbone** avec le **nouveau label d'Etat** « Énergie Positive et Réduction Carbone » (**E+C-**) qui préfigure la future réglementation environnementale 2020.
- > **La performance énergétique** au niveau des labels **Effinergie+** (dont un gain de 20% par rapport à l'actuelle Réglementation Thermique - RT2012) et **Bepos effinergie** (maison à énergie positive qui produit plus d'énergie qu'elle n'en consomme).
- > **De l'origine des produits** de construction avec le label d'Etat « **bâtiment biosourcé** » valorisant les maisons qui intègrent des matériaux d'origine végétale ou animale : bois, chanvre, paille, laine de mouton, plumes.

Identifier les constructeurs

Votre repère



Pour trouver un constructeur engagé :

- > **Consultez le site internet**
www.nf-habitat.fr

Mis à jour périodiquement, il tient compte des décisions de l'organisme certificateur : nouvelles admissions, suspensions ou retraits de certificats NF Habitat.

- > **Appelez CÉQUAMI**

08 10 01 01 25 Service 0.06 € / min
+ prix appel

- > **Demandez à votre constructeur**

s'il est Titulaire du droit d'usage de la marque NF Habitat ou NF Habitat HQE™ : son certificat l'atteste.

| LES ÉTAPES DE VOTRE PROJET AVEC UN CONSTRUCTEUR NF HABITAT

VOTRE RÔLE

1 | AVANT

- > Plan de financement.
- > Choix du terrain.
- > Choix d'un constructeur.

2 | CONTRAT

- > Elaboration du projet, des plans et choix des produits, matériaux et équipements certifiés ou évalués.
- > Démarches administratives.
- > Levée des conditions suspensives.

3 | CONCEPTION

- > Souscription à un contrat d'assurance dommages ouvrage.
- > Validation des choix définitifs.

4 | RÉALISATION

- > Visites de chantiers organisées.

5 | RÉCEPTION

- > Visite préalable à la réception pour identifier tous les points restant à traiter avant la réception définitive.
- > Visite détaillée.

6 | APRÈS

- > Entretien et usage de la maison.

ENGAGEMENTS DU CONSTRUCTEUR

| QUALITÉ DU PROJET

- > Informations claires et transparentes.
- > Souscription des garanties et assurances légales.
- > **Présentation des démarches nécessaires** (démarches administratives, plan de financement, formalités administratives, adresses utiles).
- > Reconnaissance du terrain avec le client et prise en compte des spécificités du terrain.
- > Analyse du terrain et du site pour NF Habitat HQE™.

| QUALITÉ DE LA PROPOSITION

- > Projet de construction précis et détaillé (plan et notice descriptive, travaux compris et non compris, frais annexes...).
- > Contrat de Construction, loi du 19 décembre 1990.
- > Engagement de conformité aux exigences du référentiel NF Habitat et/ou NF Habitat HQE™.
- > Dans le cas d'une **demande de label**, engagement sur l'obtention de l'attestation de performance.
- > Accompagnement aux démarches administratives.
- > Evaluation de la qualité environnementale dans le cas d'une maison NF Habitat HQE™.

| QUALITÉ DE LA CONCEPTION

- > **Réunion de mise au point du projet (MAP):** présentation de la personne en charge du chantier, modalités d'échanges, accès au chantier, validation des éléments du projet.
- > Dépôt de l'**attestation de prise en compte de la RT 2012**, obligatoire au stade du dépôt de permis de construire.
- > Adaptation au sol de la maison.
- > Choix des matériaux et équipements **certifiés ou évalués**.
- > Rappel des **démarches administratives** à engager (accès, réseau...).
- > **Attestation de garantie de livraison à prix et délai convenus** avant l'ouverture du chantier.
- > Conditionnement du démarrage des travaux à la souscription d'un **contrat d'assurance dommages ouvrage**.

| QUALITÉ DE LA RÉALISATION

- > **Visite d'implantation** de la maison.
- > Sélection d'entreprises compétentes.
- > **Conseil en phase travaux** et information de l'avancement du chantier.
- > Gestion de **chantier propre** ou à faibles nuisances.
- > **Conformité** au contrat et au plan.
- > **Respect** des réglementations.
- > Respect des **délais**.
- > **Autocontrôle** - suivi de chantier.

| QUALITÉ DE LA RÉCEPTION

- > Test de **perméabilité** ou certificat.
- > Visite **préalable** puis visite détaillée.
- > **Evacuation de l'ensemble des gravats et du nettoyage** des locaux.
- > **Gestion de la levée des réserves** (réponse aux modalités de levées de réserves dans les 30 jours).
- > **Dossier de réception complet**.
- > **Attestation de conformité NF Habitat ou NF Habitat HQE™** de votre maison.

Votre dossier de réception comprend :

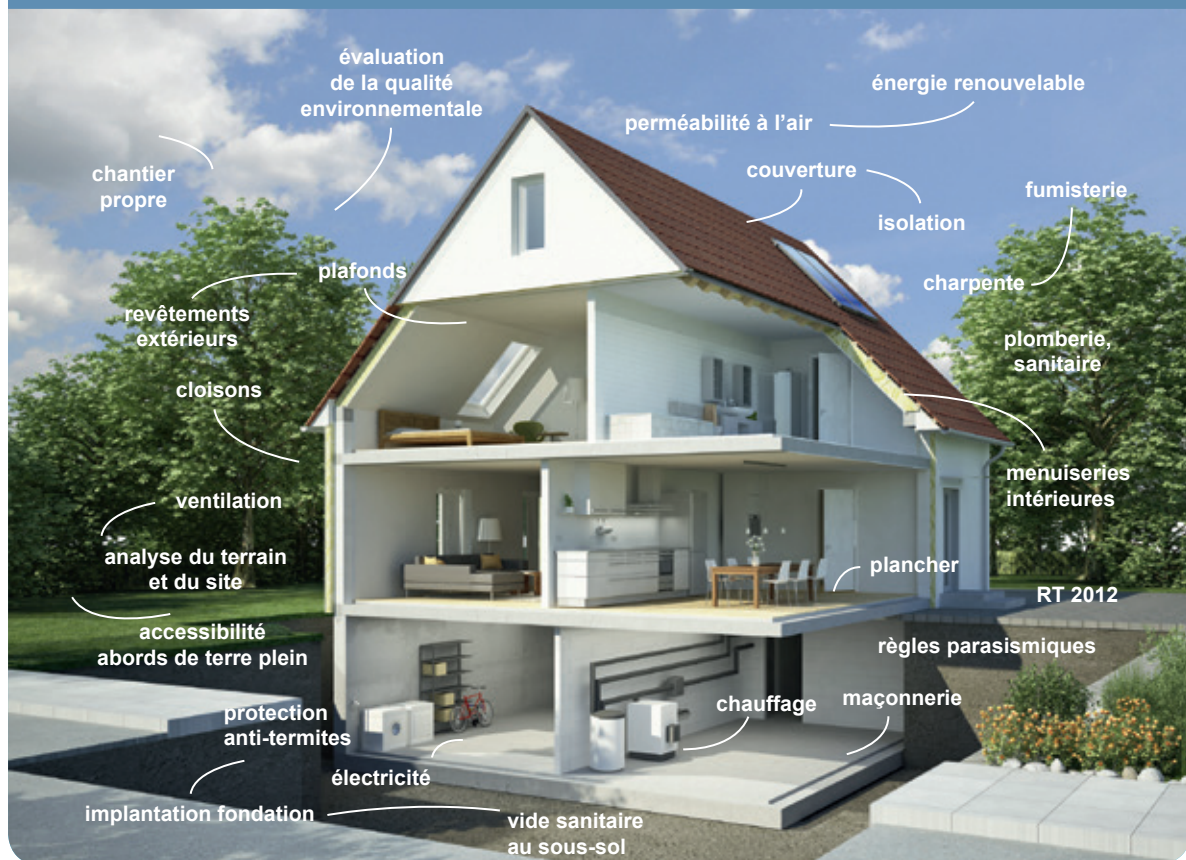
- >> le **guide d'entretien** et d'usage de la maison,
- >> les **plans à jour** de la construction,
- >> la **liste des intervenants**,
- >> une **notice** sur le fonctionnement du SAV,
- >> l'**attestation de prise en compte de la RT 2012**, obligatoire à l'achèvement des travaux,
- >> le **DPE** (Diagnostic de Performance Énergétique), si vous l'avez mandaté pour cette prestation.

Si vous avez demandé un label, le constructeur vous remet l'attestation de conformité nominative.

| QUALITÉ DE SERVICES

- > **Service après-vente** organisé.
- > **Mesure de la satisfaction** client.

ZOOM SUR LES CONTRÔLES SUR CHANTIERS



Les vérifications sur les chantiers portent sur un échantillonnage de chantiers en cours.

Ces contrôles consistent à vérifier le respect des exigences NF Habitat et/ou NF Habitat HQE™ sur des chantiers à différents stades d'avancement : fondation, gros oeuvre, second oeuvre, finitions. Tout écart fait l'objet d'un suivi jusqu'au constat de son traitement effectif par le constructeur.

RÉSULTATS

Votre maison est certifiée, votre bien est valorisé !

Votre maison bénéficie d'une attestation de conformité nominative remise par votre constructeur à la réception.

Des niveaux de performance pour NF Habitat HQE™

Selon les propositions du constructeur, de vos choix et de votre budget, la performance de votre maison est déterminée par des étoiles : plus votre maison bénéficie d'étoiles, plus elle dispose d'avantages en terme de qualité de vie, de respect de l'environnement et de performance économique.



Maison certifiée NF Habitat



Maison certifiée NF Habitat HQE™



Qualité de vie



Respect de l'environnement



Performance économique



QUELS SONT LES CONTRÔLES ET GARANTIES ?

Les contrôles pour obtenir la certification

Véritable engagement de la part du constructeur, il doit faire la demande de certification et suivre une procédure d'attribution rigoureuse.

Pour se voir délivrer la certification NF Habitat ou NF Habitat HQE™, le constructeur, et plus précisément les maisons qu'il réalise, son organisation et les services qu'il apporte à ses clients, sont contrôlés et doivent être conformes aux exigences d'un **cahier des charges précis appelé Référentiel**.

Les contrôles pour conserver la certification

Dès lors que le constructeur a obtenu le droit d'usage de la marque, pour vous apporter le maximum de garanties et assurer une qualité sur l'ensemble des prestations, il fait l'objet d'une surveillance permanente de la part de CÉQUAMI grâce à :

- 1 des vérifications sur chantiers, par sondage (10 % à 25 % des chantiers/an).
- 2 des audits de l'organisation du constructeur (tous les 18 mois).
- 3 la mesure de la satisfaction clients et éventuellement la gestion des réclamations. L'ensemble de ces résultats est analysé par CÉQUAMI.

Un constructeur qui s'engage

Contrairement aux autres, les constructeurs NF Habitat et les chantiers NF Habitat sont les seuls à être contrôlés par un organisme certificateur indépendant.



C'est le constructeur qui porte la certification.

La preuve : le certificat du constructeur avec son numéro de titulaire lui donne le droit d'utiliser la marque. Le certificat a une validité de 3 ans renouvelable.



C'est votre maison qui est certifiée.

Le constructeur ajoute une annexe au contrat de construction qui l'engage à obtenir la certification NF Habitat ou NF Habitat HQE™ sur votre maison. La preuve : **une attestation de conformité NF Habitat ou NF Habitat HQE™ est émise par l'organisme certificateur** et complétée par le constructeur. Cette attestation est **nominative** et remise à la réception de la maison.



Avec un constructeur NF Habitat et NF Habitat HQE™, vous avez l'assurance des moyens mis en œuvre et des résultats obtenus en matière de qualité et de performance.



CÉQUAMI, en qualité d'organisme certificateur est accrédité par le COFRAC* qui atteste de son impartialité et de son indépendance. CÉQUAMI assure un dialogue unique entre les représentants des organisations professionnelles du secteur de la construction, de la rénovation, et des associations des consommateurs, en relation avec les pouvoirs publics à travers un Comité d'application. Cette instance donne son avis, sans prédominance d'intérêt sur toutes les décisions importantes : évolution des exigences, délivrance, suspension et retrait du droit d'usage de la marque.

* Comité Français d'Accréditation N° 5-0047, portée disponible sur cofrac.fr

CÉQUAMI est l'organisme de référence pour la certification, la labellisation et la promotion de la qualité globale et de la performance pour la construction et la rénovation des maisons individuelles en France.
CÉQUAMI est une filiale de l'Association QUALITEL et du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB).
CÉQUAMI est mandaté par AFNOR Certification pour délivrer la marque NF Habitat et par l'Alliance HQE-GBC pour délivrer la marque HQE™.

En partenariat avec



Plus d'informations

nf-habitat.fr

08 10 01 01 25

Service 0,06 € / min
+ prix appel

Ce guide vous est offert par